

N° 5/6.21

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2020

OBJET : GESTION 2020

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion 2020 a été nommée lors de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2020, conformément au règlement du Conseil Communal. Le tournus déterminé par les chefs de groupe prévoyait cinq membres PSIG, cinq membres PLR, deux membres VERTS, deux membres UDC, un membre EMVL, ainsi qu'un suppléant par groupe politique. Cette année, la présidence de la Commission de gestion revient au groupe de l'Entente Morgienne et Vert'libéraux.

Les quinze membres et les cinq suppléants ont été convoqués en visioconférence par la Municipalité lors de la première séance fixée au 20 janvier 2021. Ils ont été reçus par Monsieur le Syndic, Vincent JAUQUES ainsi que par Monsieur Giancarlo STELLA, secrétaire municipal, qui ont rappelé les compétences spécifiques de la Commission de gestion ainsi que ses droits, ses devoirs et ses limites d'investigation.

1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION

Suite à la présentation de la Municipalité, les membres ont été répartis en sept sous-commissions selon les différentes directions. Cette année, environ trois quarts des membres de la COGES étaient des « anciens », ce qui a permis une mise au travail rapide et efficace. Comme à l'accoutumée, les contraintes pour la formation des sous-commissions ont été les suivantes :

1. il y a deux membres par sous-commission et chacune d'entre elle est affiliée à une direction ;
2. les membres d'une sous-commission ne doivent pas être du même groupe politique ;
3. le président-rapporteur et le Municipal ne peuvent pas provenir du même groupe politique.

La Commission, sous la présidence de M. David GUARNA, s'est organisée comme suit :

Direction	Président	Membre
Administration, culture et relations extérieures (ADM)	Émilie Bovet	Philippe Gueydan
Finances et promotion économique (FIN)	Katharina Dellwo Bauer	Marie-France Belleux
Sécurité, informatique et manifestations (SEC)	Jean-Pierre Morisetti	Sylviane Trudu
Infrastructures et gestion urbaine (INF)	Nicolas Heredia	Marc Tissot
Urbanisme, constructions et mobilité (URB)	Claudine Dind	Martine Rochat
Cohésion sociale et logement (COH)	Alexandre Desponds	Cathy Schumacher
Sports, bâtiments et environnement (SPO)	Jean-Marc Narr	Camille Robert

La Commission de gestion a tenu sept séances plénières les 20 janvier, 19 février, 23 mars, 20 avril, 27 avril, 4 mai et 25 mai de 18 h 30 à 20 h, environ.

Deux séances ont eu lieu en visioconférence et cinq ont pu se dérouler, pour le plus grand bonheur de toutes et tous, en présentiel. Nous tenons à remercier les collaborateurs de la Ville pour la mise à disposition des salles tout en jonglant avec les règles sanitaires en vigueur.

Les sous-commissions ont participé à un total de vingt-sept séances d'une durée variable entre 45 min et 3 h 30. Chaque rapport détaille les dates des rendez-vous, les lieux visités ainsi que les personnes rencontrées.

Le président de la Commission a beaucoup apprécié son nouveau rôle de coordinateur, qui peut se résumer aux quelque 170 mails échangés, ainsi que plusieurs *WhatsApp* et coups de fil. Il est surtout fier de son équipe et du travail accompli. Il remercie chaleureusement les quatorze membres assidus qui ont fait de cette COGES 2020 un excellent millésime.

2 VISITES DE LA COMMISSION DE GESTION

La situation sanitaire, ainsi que la fréquentation des années précédentes, a contraint l'administration et la COGES à annuler deux traditionnelles visites très instructives ; à savoir l'adduction d'eau du Morand et le Sauvetage. La visite des alpages, quant à elle, a été maintenue et a eu lieu le 12 juin. Le Municipal en charge de cette visite a fait son maximum pour qu'elle ait lieu en bonne et due forme. Nous espérons de tout cœur que toutes les autres visites puissent de nouveau avoir lieu l'année prochaine et les suivantes.

3 RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DES FINANCES

D'entente avec la Commission des finances, nous n'avons pas tenu de séance formelle. Les présidents respectifs ont échangé quelques messages et sont parvenus à la conclusion que l'obligation de se rencontrer à 26 membres n'est pas forcément indispensable ni nécessaire. La Commission des finances déposera une proposition de modification du règlement du Conseil communal allant dans ce sens.

4 CLASSEMENT PAR VOIE SIMPLIFIEE

Nouveauté cette année, la Municipalité a choisi de répondre par « voie simplifiée » à certains postulats et motions.

En effet, dans le respect de l'article 35 de la loi sur les communes, la Municipalité peut choisir la « voie simplifiée » pour donner au Conseil communal sa réponse à une motion ou un postulat, en l'incluant dans le rapport de gestion. La Commission de gestion examine alors le rapport et a toute latitude de proposer au Conseil de refuser, le cas échéant, le classement de ladite motion ou du postulat.

Toutes les informations sur les objets qui nous concernent figurent aux pages 26, 27 et 30 du rapport de la Municipalité au Conseil communal. Quatre motions et un postulat sont proposés au classement par voie simplifiée, il s'agit de :

01.03.00 – Motion Eric Thuner et consorts – Projet de plan directeur « Morges Nord-Ouest » à présenter au Conseil communal d'ici au 31 décembre 2000.

05.03.03 – Motion Theophil Lutz et consorts – Pour le maintien du développement du commerce, de l'artisanat et d'un marché authentique à Morges.

05.05.10 – Motion Daniel Buache – Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des Sports.

03.11.10 – Motion Rémy Delalande – Pour l'adoption d'un nouveau règlement de police, ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour prévenir la mendicité et le désœuvrement en ville de Morges.

01.09.10 – Postulat des Groupes radical et libéral – L'accueil parascolaire des enfants pour une commune proactive.

Cette solution de classement par voie simplifiée permet à la Municipalité de classer des motions ou postulats, sans devoir présenter des études, rapports ou préavis pour des objets soit devenus caducs (motion Eric Thuner et consorts), soit réalisés par d'autres biais (motion Theophil Lutz et consorts, postulat des Groupes radical et libéral), soit du ressort du Canton (motion Rémy Delalande), soit pour plusieurs de ces raisons à la fois.

Vous l'aurez compris, pour les quatre objets précités ci-dessus, la Commission de gestion s'est ralliée à l'unanimité aux arguments de la Municipalité et accepte leur classement, tout en remerciant le service des archives pour sa collaboration.

En ce qui concerne la motion Daniel Buache – *Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des Sports*, la Commission de gestion a été divisée. Pour cette raison, nous allons nous y arrêter plus longuement.

Le 5 mai 2010, le conseiller communal Daniel Buache déposait sa motion pour le passage au post-paiement au parking du Parc des Sports. Selon lui, il suffit d'installer une barrière à l'entrée et à la sortie du parking pour obtenir les avantages suivants : il n'y aura plus de resquilleurs, la police pourra s'affairer à d'autres tâches (avec gain d'image à la clé), c'est bon pour le tourisme et les commerçants, et il y aura moins de pollution, car moins de voitures qui tournent pour se garer à nouveau.

Le 30 août 2010, la Municipalité acceptait la prise en compte de la motion Daniel Buache, en indiquant qu'elle a mandaté la délégation municipale, dite du « plan directeur des circulations », d'analyser financièrement et techniquement la possibilité de réaliser un parking « à barrières » au Parc des Sports.

Le temps a passé... Les Municipalités successives réservaient probablement leur réponse avec la construction du futur parking sous-terrain du Parc des Sports, désormais enterré pour quelques années encore avec le PPA du même nom.

Toutefois, depuis le 8 avril 2019, il est possible de payer son stationnement via l'application « ParkingPay », ce qui revient de fait à post-payer sa place de parc. C'est pour cette raison que la Municipalité propose, en 2021, le classement de la motion Daniel Buache.

Le président de la COGES ayant décidé d'user de son droit de vote uniquement en cas d'égalité, situation qui ne s'est pas produite, la Commission de gestion s'est prononcée par 8 voix en faveur du classement contre 6 voix en faveur du maintien de la motion Daniel Buache. Le clivage n'est absolument pas politique mais plutôt générationnel. Nous vous présentons, ci-dessous, les principaux arguments de part et d'autre.

Arguments POUR le classement (8 voix) :

- le système de post-paiement est désormais possible et facilement utilisable ;
- le système de prépaiement est toujours possible pour ceux qui le souhaitent ;
- le système de paiement par monnaie et pour une durée définie à l'avance est probablement voué à disparaître dans un futur plus ou moins proche ;
- un atelier informatique dispensé par des adolescents pour les personnes peu à l'aise avec la technologie a lieu à *Espace Couvaloup*, chaque premier mardi du mois de 17 h 30 à 19 h ;
- un système de post-paiement par barrières pénaliserait les personnes handicapées ou à mobilité réduite qui ne pourraient plus se garer gratuitement.

Arguments CONTRE le classement (6 voix) :

- le motionnaire proposait un système « à barrières », pas une application ;
- post-payer sa place de parc avec l'application « ParkingPay » n'est pas chose aisée ;
- obligation de détenir un téléphone portable avec une connexion internet pour post-payer ;
- la réponse de la Municipalité dévie de la proposition initiale du motionnaire, soit un système de post-paiement pour toutes et tous en remplacement du prépaiement.

Le débat nourri mais absolument cordial a mis en lumière la fracture numérique qui pouvait exister non seulement au sein de la population mais également au sein de la Commission de gestion, preuve qu'elle est bel et bien le reflet de toutes les sensibilités des Morgiennes et des Morgiens.

C'est donc par 8 voix contre 6 que la Commission de gestion vous propose de suivre la Municipalité et d'accepter le classement de la motion 05.05.10 – Motion Daniel Buache – *Pour un passage de prépaiement à post-paiement au parking de la place des Sports.*

5 VŒUX EN SUSPENS

Dans le cadre de l'analyse du rapport de gestion 2020, chaque sous-commission a passé en revue tous les vœux en suspens selon la liste communiquée par la Municipalité.

En 2020, 46 vœux étaient encore en suspens. La Municipalité propose le classement de dix vœux. Sur les dix, la Commission de gestion accepte le classement de six d'entre eux et s'oppose aux quatre autres qu'elle ne considère pas comme réalisés.

6 CONCLUSION

Les séances de Commission de gestion se sont toutes déroulées dans une ambiance aussi conviviale que constructive et studieuse. Chacun a pu exprimer ses opinions librement et a été écouté avec le plus grand respect. Le fait que les « casquettes » politiques soient mises de côté pendant la COGES permet à toutes et tous de travailler sereinement avec comme seul objectif d'améliorer le quotidien des habitantes et des habitants de notre ville.

Si la Commission de gestion peut effectuer son travail dans d'excellentes conditions, c'est aussi et surtout grâce aux Municipales et Municipaux qui jouent le jeu, qui se rendent disponibles, qui répondent rapidement à nos interrogations, qui autorisent les visites dans les bâtiments, qui ne rechignent pas à fournir les documents demandés et avec qui il est souvent très agréable de collaborer.

Nous adressons aussi nos sincères remerciements aux chefs de services, aux collaborateurs rencontrés, aux concierges, et à toutes celles et ceux qui oeuvrent dans l'ombre et qui ont facilité notre travail.

La Commission de gestion 2020 a émis cinq nouveaux vœux. Avec le classement de six anciens vœux, nous pourrions passer de 46 à 45 vœux en suspens pour la future COGES 2021. Un petit pas pour Morges, mais un pas en avant tout de même pour la Ville et pour la Commission de gestion.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des rapports des sous-commissions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020 ;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil ainsi que ceux encore suspens émis les années précédentes ;
3. de de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

au nom de la commission,
le président-rapporteur

David Guarna

Annexes :

- Annexe 1: rapport de la sous-commission ADM (5 pages), 0 vœu.
- Annexe 2: rapport de la sous-commission FIN (4 pages), 0 vœu.
- Annexe 3: rapport de la sous-commission SEC (7 pages), 0 vœu.
- Annexe 4: rapport de la sous-commission SPO (10 pages), 0 vœu.
- Annexe 5: rapport de la sous-commission INF (9 pages), 3 vœux.
- Annexe 6: rapport de la sous-commission COH (8 pages), 1 vœu.
- Annexe 7: rapport de la sous-commission URB (9 pages), 1 vœu.
- Annexe 8: récapitulatif des vœux 2020, réponses de la Municipalité et déterminations de la Commission de gestion (3 pages).

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 16 juin 2021.